

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
N°2 de la nouvelle mandature**

**COLLEGE TANGUY PRIGENT**  
N° Etablissement : 0290083H  
**ST MARTIN des CHAMPS**  
**BP 97157**  
**29671 MORLAIX Cedex**

**Année scolaire 2019/2020**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 03 FEVRIER 2020**

**I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

Approbation de l'ordre du jour (pour vote)  
Approbation du PV du CA du 26 novembre 2019 (pour vote)  
Point sur les travaux à venir (pour information)

**II) QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

Adoption de la répartition de la DGH (pour vote)  
Adoption du TRM – Tableau de répartition des moyens (pour vote)  
Approbation du calendrier mis à jour (pour vote)  
Modalités d'évaluation des nouveaux horaires (pour discussion)

**III) QUESTIONS BUDGETAIRES**

Affectation de la dotation complémentaire des fonds sociaux (pour vote)

**La secrétaire de séance**  
Mlle Inès LE BIHAN



**Le Principal**  
Mme PARVILLERS



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**(Séance ordinaire) du lundi 03 février 2020**

Le quorum est fixé à 13 membres.

**A 18h00 : ouverture de séance par Mme PARVILLERS, Principal.**

16 votants présents.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

**En début de séance :**

Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal : Mlle Inès LE BIHAN, déléguée des élèves, accepte cette fonction.

**1) QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

**1) Approbation du PV du CA ordinaire du 26 novembre 2019 (pour vote)**

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 16

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 16

**2) Approbation de l'ordre du jour (pour vote)**

Mme PARVILLERS souhaite ajouter la mise à jour du calendrier pédagogique à l'ordre du jour.

Les enseignants et les parents annoncent qu'ils souhaitent déposer une motion concernant la DGH (Dotation globale horaire).

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 16

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 16

**3) Point sur les travaux à venir (pour information)**

Tout d'abord, Mme PARVILLERS rappelle les travaux prévus dans le schéma pluriannuel du CD29. 1,5 millions ont été prévus pour deux travaux différents : le changement des fenêtres et l'isolation du bâtiment B pour un montant de 500 000 euros et la rénovation-restructuration des salles de cours pour un montant de 800 000 euros. Ces travaux sont programmés pour la seconde phase (2023-2026).

Mme PARVILLERS évoque les travaux à venir pour l'année 2020 : la reprise des peintures du couloir du premier étage et des deux cages d'escalier du bâtiment A qui serait confiée à un chantier de réinsertion, ainsi que la restructuration de la vie scolaire avec la création d'un nouvel

espace de 21m<sup>2</sup> à l'entrée du collège, espace vitré qui permettra aux assistantes d'éducation d'avoir de meilleures conditions de travail et de mieux accueillir les élèves (action budgétée à hauteur de 30 000 euros) et qui doit être fait à l'été 2020.

## **II) QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

Mme PARVILLERS propose de faire voter toutes les étapes de préparation de rentrée de façon à n'avoir à voter que d'éventuels changements en juillet. Elle explique également toutes les étapes menant à la finalisation de la structure pédagogique.

Quand elle évoque le montant de la DGH liée à la structure prévisionnelle, les enseignants et les parents interviennent pour lire une motion demandant une révision du montant de celle-ci (*voir document joint à la fin de ce procès-verbal*). Les enseignants veulent la soumettre au vote ; Mme PARVILLERS précise alors que ce ne peut être qu'un avis, et non un véritable vote. Ce qui est fait : 14 membres du CA sur 16 soutiennent cette motion.

### **1) Adoption de la DGH**

*Voir document joint dans DEMACT.*

Mme PARVILLERS explique le tableau de répartition de la DGH, répartition calculée à la structure, c'est-à-dire en fonction du nombre de classes (ou divisions). Elle explique l'octroi du nombre d'heures professeurs et la répartition du nombre d'heures semaine pour faire fonctionner l'établissement.

Elle précise que le nombre d'heures pour l'enseignement du breton n'est pas inclus dans la répartition présentée (Il devrait y avoir 21 h d'octroyées).

Mme PARVILLERS explique également le principe des heures poste, des heures supplémentaires (HSA) et des IMP.

Une fois les heures obligatoires par enseignement, l'établissement a une marge d'autonomie pour des dispositifs spécifiques (accompagnement personnalisé, renforcement de la préparation au brevet afin d'approcher de la moyenne académique...).

Remarques éventuelles : trois membres du conseil d'administration demandent à ne pas participer au vote.

Votants : 13

Vote contre : 0

Abstention : 11

Votes pour : 02

### **2) Adoption du tableau de répartition des moyens**

Mme PARVILLERS précise qu'il s'agit de moyens humains (postes de titulaires, postes de stagiaires, complément de service, bloc de moyen provisoire BMP, contractuels)

Mme PARVILLERS annonce les différents partages de services avec les collèges voisins. Cette année, il n'y a ni suppression, ni création de postes.

Remarques éventuelles : trois membres du conseil d'administration demandent à ne pas participer au vote.

Votants : 13

Vote contre : 0

Abstention : 11

Votes pour : 02

### **3) Approbation du calendrier mis à jour (pour vote)**

Mme PARVILLERS souhaite faire voter la mise à jour du calendrier. En effet, le décalage du DNB par rapport à son positionnement prévisionnel contraint l'établissement à réorganiser la fin des cours et les réunions de fin d'année, de nombreux professeurs allant être pris par la correction des copies sur les journées prévues pour les réunions de fin d'année.

Mme PARVILLERS souligne que les élèves seront accueillis au collège jusqu'au vendredi 03 juillet.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 16

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 16

### **4) Modalités d'évaluation sur les nouveaux horaires**

Mme PARVILLERS pose la question de savoir quelle forme doit prendre l'évaluation des nouveaux horaires. Fait-on un simple sondage sur la satisfaction des usagers et des personnels quant aux nouveaux horaires ? Ou propose-t-on un nouvel horaire l'après-midi (13h50-17h) qui serait placé en concurrence des nouveaux horaires ?

Après discussion, les membres du CA optent pour un simple sondage, les nouveaux horaires apportant satisfaction, malgré quelques ajustements nécessaires sur la pause méridienne pour permettre à plus d'élèves de participer aux ateliers éducatifs.

## **III) QUESTIONS BUDGÉTAIRES**

### **1) Affectation de la dotation complémentaire des fonds sociaux**

Mme MUZELLEC, Gestionnaire, propose l'affectation de la dotation complémentaire aux fonds sociaux.

Remarques éventuelles : aucune remarque particulière

Votants : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Votes pour : 16

A 19h36, l'ordre du jour étant épuisé, Mme PARVILLERS clôt le conseil d'administration.

## Motion du CA du 3 février

Nous, enseignants et parents du collège Tanguy Prigent de Saint Martin Des Champs, dénonçons les conditions prévues de la rentrée scolaire 2020.

Nous refusons de voter pour la répartition de la DHG proposée en conseil d'administration que nous jugeons insuffisante à garantir un enseignement de qualité pour nos élèves. Nous sommes en désaccord avec cette gestion de l'éducation qui ne repose que sur des contraintes budgétaires et une volonté de rentabilité, au détriment de la pédagogie et des bonnes conditions de travail de nos enfants.

Nous refusons la perte de 26,5 heures, soit une division, qui condamne nos élèves à travailler dans des classes à fort effectif. En effet, les effectifs prévus sont de deux classes de 6<sup>ème</sup> à 27 et 28 élèves. En 5<sup>ème</sup>, il est prévu 29 élèves par classe. Comment pourrions-nous mettre la démarche expérimentale au cœur de l'enseignement des sciences ou l'oral au cœur de l'enseignement des langues dans des groupes classes si nombreux ? Nous refusons que l'enseignement des langues se déroule dans des conditions telles que les élèves ne pourront prendre la parole alors que la maîtrise des langues vivantes doit être une priorité.

Cette baisse de 26,5 heures est d'autant plus incompréhensible que notre effectif total augmente passant de 195 à la rentrée 2019 à 210 élèves prévus à la rentrée 2020 et cela alors que l'IPS de notre collège demeure faible. La hausse des effectifs s'explique très certainement par le suivi personnalisé des élèves rendu possible par la troisième classe de 6<sup>ème</sup> dont nous avons bénéficié cette année, un dispositif de tutorat aux élèves en difficultés (le SAS), les heures d'accompagnement personnalisé qui ont pu être dégagées de la précédente DGH.

Parmi les élèves accueillis, certains relèvent du dispositif ULIS (13 élèves cette année). Leur inclusion en classe est grandement facilitée par des effectifs raisonnables rendant possible une réelle différenciation et une attention particulière des enseignants pour ces élèves.

Avec cette DGH, nous devons faire face à un choix : maintenir les dispositifs précédemment cités ou offrir un véritable choix de LV2 au cycle 4. Alors que l'allemand est enseigné à raison de 2,5h par niveau, on nous demande de ne former que 2 groupes soit 5h de DGH (un groupe de 5<sup>ème</sup> et un groupe de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) voire un seul groupe selon l'effectif prévu au moins de juin. Nous sommes très inquiets des conséquences de cette réduction de l'offre de LV2 sur l'attractivité de notre établissement.

Nous demandons en revanche :

- l'ouverture d'une division supplémentaire en 5<sup>ème</sup> ;
- les heures nécessaires à l'enseignement de l'allemand dans de bonnes conditions soit 7,5h.

Nous, enseignants et parents, réaffirmons notre attachement au service public d'éducation et demandons que les moyens nécessaires soient enfin donnés pour en finir avec cette politique d'austérité !

